

COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général des Impôts informe le public en général et les propriétaires de véhicules automobiles en particulier que les **vignettes ordinaires et les vignettes Taxe sur les Transports Routiers (TTR)** de l'année 2022 sont officiellement en vente depuis le 06 janvier 2022.

La date limite d'acquisition de la vignette, sans pénalité, est fixée au **31 mars 2022**.

Les vignettes sont disponibles aux lieux habituels, à savoir :

- la Direction Générale des Impôts, à Hamdallaye ACI-2000 ;
- les Centres des Impôts des six Communes du District de Bamako ;
- les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME), à Hamdallaye -ACI 2000 et Torokorobougou ;
- l'ex-Direction des Moyennes Entreprises (DME), sise à l'ACI 2000, près de l'hôtel Radisson Blu ;
- la Direction des Grandes Entreprises, à Quinzambougou ;
- les Centres des Impôts des régions et des cercles.

Le Directeur Général en appelle au civisme de tous pour le respect des délais indiqués.

Bamako, le 06 janvier 2022

Le Directeur Général des Impôts



Mathias KONATÉ

Chevalier de l'Ordre National